

Insuffisance professionnelle : soignez vos qualités managériales

On a souvent l'habitude de considérer l'insuffisance professionnelle sous des aspects purement techniques. Mais elle est loin de se limiter à la capacité à accomplir certaines tâches pratiques. La jurisprudence récente souligne à quel point les capacités relationnelles et managériales sont désormais des éléments centraux qu'on peut attendre des fonctionnaires.



Les **licenciements pour insuffisance professionnelle** dans la fonction publique sont rares, du fait de la lourdeur des procédures.

Dans la fonction publique de l'État, 152 personnes ont été concernées en 2012.

En cas de recours, le juge exerce un contrôle normal sur les motifs de la décision de **licenciement**.

Celui-ci doit être motivé par une **insuffisance professionnelle** préjudiciable à la bonne marche du service.

Afin d'alléger ce dispositif, les DRH des grandes collectivités ont récemment préconisé la suppression de l'obligation de consulter le conseil de discipline dans le cadre d'un tel licenciement.

Une insuffisance professionnelle et managériale

L'**insuffisance professionnelle** recouvre tout autant l'incompétence professionnelle proprement dite que l'inaptitude relationnelle.

Pour la caractériser, l'administration doit se fonder sur des éléments révélant l'**inaptitude** de l'agent au regard des exigences de capacité qu'elle est en droit d'attendre d'un fonctionnaire ...

WWW.SAFPT.ORG

Libre-Autonome-Indépendant

Droits

Obligation

Défense

Information